

3A NORMANDIE

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 237 Rue Félix Faure 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF
813 602 687 RCS ROUEN

FEUILLE DE PRESENCE**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 FEVRIER 2026**

Nom, prénoms, adresse ou dénomination, siège des associés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signatures
SARL IMJ ZA le saule Fendu 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT RCS SENS 351 921721	352	352	<i>Représentée par M. Dimitri LANGLOIS</i>
Madame Stéphanie BOISARD 48 Chemin des Forières aux dauphins 27370 FOUQUEVILLE	48	48	
Monsieur Louis SOURDON 198 Impasse de la Martelle 27500 CORNEVILLE SUR RISLE	100	100	
Monsieur Clément SOURDON 22 rue du 8 mai 1945 27500 PONT AUDEMER	100	100	
Total	600	600	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle aucun pouvoir n'est annexé, arrêtée à QUATRE associés présents ou représentés possédant ensemble 600 droits sociaux sur les 600 composant le capital social.

Le Président
Dimitri LANGLOIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE
DU 12 FEVRIER 2026**

L'an 2026, le 12 février, à 18 heures 00, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société 3A NORMANDIE sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La Société IMJ, propriétaire de 352 actions,
Madame Stéphanie BOISARD, propriétaire de 48 actions,
Monsieur Louis SOURDON, propriétaire de 100 actions,
Monsieur Clément SOURDON, propriétaire de 100 actions.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dimitri LANGLOIS, en sa qualité de président non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Levée des droits de préemption stipulés à l'article 13 des statuts dans le cadre de cessions d'actions à venir,
- Prise d'acte des cessions d'actions à venir sous condition suspensive de la réalisation effective,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Prise d'acte de la démission du Président et quitus pour sa gestion,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le projet de cessions d'actions à venir,
- Les statuts,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale a été informée de deux cessions d'actions à venir dont les modalités sont les suivantes :

- 1/ cession de 352 actions détenues par la société IMJ à la société 2LCS, non encore associée ;
- 2/ cession de 48 actions détenues par Madame Stéphanie BOISARD à la société 2LCS, non encore associé.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts instaurant une procédure d'agrément, l'Assemblée Générale a agréé la société 2LCS en qualité de nouvelle associée par une délibération du 11 février dernier.

Aussi, l'Assemblée Générale, sous la condition suspensive de la bonne réalisation des cessions ci-après exposées, décide de lever le droit de préemption stipulé à l'article 13 des statuts :

1/ cession de 352 actions détenues par la société IMJ au profit de la société 2LCS, pour un prix de cession de 15 200 € ;

2/ cession de 48 actions détenues par Madame Stéphanie BOISARD au profit de la société 2LCS, pour un prix de cession de 4 800 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Dans le prolongement des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide d'autoriser purement et simplement les cessions d'actions projetées et exposées ci-avant devant être régularisées sous un mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les soussignés, ainsi que l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (60 000 euros). Il est divisé en 600 actions de 100 euros chacune attribuées aux associés en proportion de leurs apports, soit :

- **La société « 2LCS »,**
Pour quatre cents (400),..... 400 actions,
Numérotées de 1 à 352, et 553 à 600
- **Monsieur Clément SOURDON,**
Pour cents actions (100), 100 actions,
Numérotées de 353 à 452,
- **Monsieur Louis SOURDON,**
Pour cents (100) actions, 100 actions,
Numérotées de 453 à 552,

Total égal au nombre de actions composant le capital social, soit 600 actions »

Le reste de cet article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dimitri LANGLOIS de ses fonctions de Président à compter du jour de la cession et lui donne quitus pour sa gestion jusqu'à cette date.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et le président.

La société IMJ - Associée
Représentée par Dimitri LANGLOIS

Dimitri LANGLOIS- *Président*

Clément SOURDON
Directeur général

Stéphanie BOISARD- *Associée*

Louis SOURDON - *Associé*